



Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 1^{er} mai 2023 à 19h30 à la salle du conseil, située au 140-A, route de l'Église, Saint-Joseph-de-Kamouraska.

Sont présents :

Mme Nancy St-Pierre	MAIRESSE
M. Michel Bélanger	Siège #1
M. Jérémy Huckle	Siège #2
M. Francis Boucher	Siège #4
Mme Manon Guérette	Siège #5
M. Renaud Ouellet	Siège #6

Est absent

M. Charles Montamat	Siège #3
---------------------	----------

Mme Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière est présente.

Les membres présents du conseil forment le quorum.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse Mme Nancy St-Pierre constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19h30.

Huit (8) assistent à la séance.

01-05-2023

2. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR M. Francis Boucher

QUE Mme Cynthia Bernier soit nommée à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

02-05-2023

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
ORDINAIRE DU 1^{er} mai 2023**

1. Ouverture de la séance
2. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption des procès-verbaux du 3 avril et du 24 avril 2023
5. Première période de question
6. Informations et dépôt de documents
 - 6.1 Correspondance :
 - Avis CPTAQ Dossier 438233
 - Courriel de la FQM
 - Invitation AGA Promotion Kamouraska
 - Mois de la sensibilisation de la sclérose en plaque
7. Administration générale
 - 7.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
 - 7.2 Demandes de commandites
 - FADOQ La Pocatière
 - Fondation Cégep La Pocatière
 - 7.3 Bail de location Ferme Ouellet
8. Résolution autorisation de signature de l'entente intermunicipale de soutien et d'entraide mutuelle en sécurité civile
9. Résolution désignant un employé responsable du retrait d'un cours d'eau des obstructions qui empêchent ou gênent l'écoulement normal des eaux
10. Appui – Demande adressée au Ministère de la culture et des communications afin de garantir l'assurabilité des bâtiments patrimoniaux à coût raisonnable
11. Sécurité publique et civile
12. Travaux publics-Transports
 - 12.1 Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL)
13. Hygiène du milieu
14. Aménagement, Urbanisme et développement
 - 14.1 Mandat à William Lévesque, arpenteur pour servitude
 - 14.2 Mandat à Me Claude Gagnon, notaire, pour servitude
15. Loisirs, culture et vie communautaire
 - 15.1 Dépôt d'une demande d'aide financière à la MRC de Kamouraska dans le cadre de la Promotion des activités mycologique
 - 15.2 Camp de jour
16. Dossiers des Élus
17. Varia
18. Deuxième période de questions
19. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR M. Michel Boucher

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

03-05-2023

4. ADOPTION DES PROCES-VERBAUX DU 3 AVRIL 2023 ET DU 24 AVRIL 2023

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 avril 2023 et de la séance extraordinaire du 24 avril 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Manon Guérette

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2023 soit approuvé.

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Manon Guérette

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 24 avril 2023 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

COMITE DU 100^E DE ST-JOSEPH-DE-KAMOURASKA

Le comité du 100^e de St-Joseph-de-Kamouraska souhaite un suivi concernant la demande déposée par courriel à l'effet qu'un montant de 600 \$ soit remis à M. Simon Tourigny en contre-partie du crédit fait par Mme Marjorie Ouellet. Ce montant de 600 \$ sera pris à même les revenus des fêtes 100^e et remis en don à M. Tourigny pour son implication dans la révision du livre du 100^e.

BAC ÉCOLE PRIMAIRE

Il est proposé de transmettre des photos à M. Robin Lapointe afin de lui donner des idées de bacs surélevés avant la construction du nouveau bac de l'école.

CABINE TÉLÉPHONIQUE EXTÉRIEURE

Mme Sophie De Courval se dit contente de l'appel reçu de la municipalité pour l'installation de sa cabine pour la saison estivale, mais tient à informer la municipalité que le projet de cabine téléphonique extérieure était initialement un projet de 2 ans qui se terminait en 2022.

Si la municipalité souhaite reconduire le projet cette année, il y aurait de coûts pour l'installation (à reconfirmer). Il est demandé à Mme De Courval d'évaluer les coûts et de transmettre ceux-ci et qu'une décision sera ensuite prise par le conseil.

6. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Avis CPTAQ Dossier 438233
- Courriel de la FQM
- Invitation AGA Promotion Kamouraska le 11 mai 2023
- Mois de la sensibilisation de la sclérose en plaque

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

04-05-2023

7.1 LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

ATTENDU que la liste des comptes à payer en date du mois d'avril 2023 est déposée pour approbation par les membres du conseil;

ATTENDU que cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs;

ATTENDU que la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

IL EST PROPOSÉ PAR M. Jeremy Huckle

D'APPROUVER la liste des comptes à payer en date du mois d'avril 2023 au montant de 113 971.20 \$ et de 3 238.03 \$ pour les paiements incompressibles;

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

05-05-2023

7.2 DEMANDES DE COMMANDITES

- FADOQ La Pocatière : 75.00 \$
- Fondation Cégep La Pocatière : Refus

Il est proposé par Mme Manon Guérette et résolu à l'unanimité des membres présents.

06-05-2023

7.3 BAIL DE LOCATION FERME J. & F. OUELLET

IL EST PROPOSÉ PAR M. Francis Boucher et résolu à l'unanimité

QUE le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska approuve l'entente de location entre la municipalité et la ferme J. & F. Ouellet pour la location d'un local situé à l'étage du bureau municipal au montant de 520\$ par mois pour une chambre. Soit 65\$ / semaine par occupant.

Mme Nancy St-Pierre, mairesse, et Mme Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière, sont autorisées à signer cette entente au nom de la municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

07-05-2023

8. RESOLUTION AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE DE SOUTIEN ET D'ENTRAIDE MUTUELLE EN SÉCURITÉ CIVILE

ATTENDU QUE l'article 194 de la Loi sur la sécurité civile (RLRQ, c. S-2.3) exige que les municipalités locales s'assurent de procédures d'alerte et de mobilisation ainsi que de moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre et ce, avant l'entrée en vigueur du premier schéma de sécurité civile;

ATTENDU QUE la compétence en matière d'intervention et de coordination en matière de sécurité civile appartient aux municipalités locales, la MRC devant s'assurer, en vertu de ladite Loi, d'éventuellement établir un schéma de sécurité civile conformément aux orientations gouvernementales ;

ATTENDU QUE les obligations imposées aux municipalités locales par le Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre (c. S-2.3, r. 3);

ATTENDU QUE les municipalités locales ont le désir d'organiser les mesures d'urgence et de se doter d'un outil régional permettant d'assurer la coordination des interventions ainsi que la mobilisation des ressources et services advenant un sinistre, et d'être soutenues par d'autres municipalités locales de même que par la MRC ;

ATTENDU QUE les municipalités locales souhaitent ainsi établir entre elles des mécanismes d'entraide mutuelle de manière à pouvoir s'assister en cas de sinistre sur l'un ou l'autre de leur territoire ;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt des municipalités locales qu'une telle entente de soutien et d'entraide soit conclue, étant entendu que, sous réserve des modalités établies dans la présente entente, chaque municipalité conserve ses compétences et responsabilités à l'égard de la sécurité civile sur son territoire ;

ATTENDU QUE les municipalités désirent ainsi se prévaloir des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, c. C-27.1) pour conclure la présente entente ;

ATTENDU QUE la MRC agit à titre de municipalité locale à l'égard de ses territoires non organisés (TNO) et à titre d'organisme régional à qui les municipalités locales (autres que la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies) lui délèguent, par la présente entente, une partie de leurs compétences pour une meilleure coordination du service ;

ATTENDU QUE le projet d'entente intermunicipale de soutien et d'entraide mutuelle en sécurité civile a été déposé sur Conseil sans papier et que les membres du conseil en ont pris connaissance et s'en déclarent satisfaits ;

IL EST PROPOSE PAR M. Renaud Ouellet
APPUYE PAR M. Michel Bélanger et
RESOLU A L'UNANIMITE des membres du conseil présents

QUE le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska autorise la mairesse, Mme Nancy St-Pierre et la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Cynthia Bernier, à signer l'entente intermunicipale de soutien et d'entraide mutuelle en sécurité civile avec les municipalités de Kamouraska, Mont-Carmel, Rivière-Ouelle, Saint-Alexandre-de-Kamouraska, Saint-André-de-Kamouraska, Saint-Bruno-de-Kamouraska, Saint-Denis-De La Bouteillerie, Saint-Gabriel-Lalemant, Saint-Germain-de-Kamouraska, Saint-Joseph-de-Kamouraska, Saint-Onésime-d'Ixworth, Saint-Pacôme, Saint-Philippe-de-Néri, Sainte-Anne-de-la-Pocatière, Sainte-Hélène-de-Kamouraska, Ville de La Pocatière, Ville de Saint-Pascal et avec la municipalité de Saint-Roch-des-Aulnaies.

08-05-2023

9. RESOLUTION DESIGNANT UN EMPLOYE RESPONSABLE DU RETRAIT D'UN COURS D'EAU DES OBSTRUCTIONS QUI EMPECHENT OU GENENT L'ECOULEMENT NORMAL DES EAUX

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska de nommer, M. Pierre Villemure, responsable des travaux publics ainsi que M. Robin Lapointe, adjoint aux travaux publics, responsable du trait d'un cours d'eau des obstructions qui empêchent ou gênent l'écoulement normal des eaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

09-05-2023

10. APPUI – DEMANDE ADRESSEE AU MINISTERE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS AFIN DE GARANTIR L'ASSURABILITE DES BATIMENTS PATRIMONIAUX A COUT RAISONNABLE

CONSIDÉRANT QUE le patrimoine est une richesse collective, et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs ;

CONSIDÉRANT les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal et financier afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec ;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes règlementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine ;

CONSIDÉRANT l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens ou encore le coût démesuré de la police d'assurance ;

CONSIDÉRANT QUE les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion de ce patrimoine ;

Il est proposé par M. Jérémy Huckle, et résolu à l'unanimité des membres du Conseil présents :

QUE la Municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska demande au gouvernement du Québec d'intervenir auprès du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver des solutions afin de garantir, à un coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques ;

QUE la Municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska, demande à l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ainsi qu'aux intervenants en protection du patrimoine québécois de joindre leur voix en adoptant cette résolution ;

QUE la Municipalité de St-Joseph-de-Kamouraska transmette la présente résolution au gouvernement du Québec, au ministère de la Culture et des Communications, au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et au député fédéral et provincial du territoire.

11. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

Aucun élément pour ce point

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12. TRAVAUX PUBLICS - TRANSPORTS

10-05-2023

12.1 PLAN D'INTERVENTION ET INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont ciblé les interventions prioritaires à faire sur les infrastructures routières locales.

CONSIDÉRANT que la demande de subvention doit être déposée d'ici le 4 mai 2023 au député provincial.

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'autoriser Mme Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière, à déposer une demande d'aide financière au plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) au nom de la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska et de signer tout document s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. HYGIÈNE DU MILIEU

Aucun élément pour ce point

14. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

11-05-2023

14.1 MANDAT À WILLIAM LÉVESQUE, ARPENTEUR POUR SERVITUDE

Il est proposé par M. Renaud Ouellet et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'autoriser Mme Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière, d'entreprendre les démarches auprès de M. William Lévesque, arpenteur afin de lui accorder le mandat afin d'établir le plan de servitude sur les lots 5 171 208, 5 171 209, 5 171 210 et 5 171 211.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

12-05-2023

14.2 MANDAT À ME CLAUDE GAGNON, NOTAIRE, POUR SERVITUDE

Il est proposé par M. Michel Bélanger et résolu à l'unanimité des membres présents que le conseil municipal de Saint-Joseph-de-Kamouraska d'autoriser Mme Cynthia Bernier, directrice générale et greffière-trésorière, d'entreprendre les démarches auprès de Me Claude Gagnon, notaire, afin de lui accorder le mandat afin d'établir le plan de servitude sur les lots 5 171 208, 5 171 209, 5 171 210 et 5 171 211.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

13-05-2023

15.1 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DE KAMOURASKA DANS LE CADRE DE LA PROMOTION DES ACTIVITÉS MYCOLOGIQUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Joseph-de-Kamouraska fait partie du Parc régional du Haut-Pays de Kamouraska;

CONSIDÉRANT QU'il importe au conseil municipal de souligner le potentiel mycologique du territoire et le plan d'action de la MRC pour le mettre en valeur ;

CONSIDÉRANT QUE ce projet fera partie d'un réseau d'attrait mycologique;

CONSIDÉRANT QU'une aide financière de 1 000 \$ est proposée par la MRC dans le but de soutenir les projets en lien avec la thématique mycologique ;

CONSIDÉRANT QUE le parvis de l'église, et où au bureau municipal, et où à la Halte de la Louve seront des emplacements stratégiques pour produire un attrait touristique;

CONSIDÉRANT la soumission de Charlene Dupasquier, pour une fresque sur bois portative pour la somme de 1 000 \$

IL EST PROPOSÉ PAR Mme Manon Guérette

QUE la municipalité pourra ainsi s'inscrire et participer

QUE Nancy Saint- Pierre, mairesse et Hélène Tousignant, adjointe à la direction soient autorisées à présenter la demande d'aide financière et à signer la convention d'aide financière à intervenir avec la MRC de Kamouraska et tout document utile ou nécessaire pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15.2 CAMP DE JOUR

Les membres du conseil ont pris connaissance du budget prévisionnel du camp de jour. Une mise à jour leur sera transmis lors de la fin des inscriptions et de la mise en place des activités.

16. DOSSIERS DES ÉLUS

Aucun élément pour ce point.

17. VARIA

Aucun élément pour ce point.

18. DEUXIÈME PÉRIODES DE QUESTIONS

14-04-2023

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par M. Renaud Ouellet de procéder à la levée de la séance ordinaire à 20h50.

Nancy Saint-Pierre
Mairesse

Cynthia Bernier
Directrice générale et
greffière-trésorière

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du *Code municipal du Québec*.

Nancy Saint-Pierre
Mairesse